

**MAIRIE D'AURADÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 15 AVRIL 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 15 avril 2015 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BAYLAC Jacqueline, COASSIN Sylvie, REY Hélène.

Messieurs CLOS Gérard, COSTANZO Pascal, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

**Absents Excusés :**

Monsieur Lilian CASONATO (qui a donné procuration à Mme Jacqueline BAYLAC)

Madame Laurence LAVAUD (qui a donné procuration à M. Francis LARROQUE)

Madame Anne-Marie CASTAING

Messieurs Philippe CASTAING et Pierre LOUBENS

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Gérard CLOS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

**Ordre du Jour :**

- Présentation et vote du Budget Communal et du budget du CCAS
- Vote des taux d'imposition
- Délibération diverses :
  - Tableau des emplois
  - Contribution aux écoles extérieures
  - Groupement de commandes pour l'achat d'énergies
  - Marché de restauration scolaire
  - Contrat relatif à la divagation des animaux et à l'exploitation de fourrières animales
  - Adhésion au programme ACTE (Aide au contrôle de légalité dématérialisé)
  - Présentation du plan de prévention des risques d'inondations
- Questions diverses

## 1- VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le budget communal :

- **FONCTIONNEMENT**

RECETTES : redevance périscolaire (30 000€), impôts et taxes (170 058€), dotation de l'état (175 862€), location immobilière (10 000€), carrière d'argile (3796€)

Soit un total de 392 156.00€.

Monsieur le Maire explique qu'à ce total on rajoute le résultat de l'exercice précédent : 206 444€.

Total recette fonctionnement : **598 600.00€**

DEPENSES : chapitre 011, charges à caractères général 186 900.00€ dont 80 000€ pour l'entretien des voiries. Chapitre 012, charges de personnel, 161 800€. Chapitre 65, autres charges de gestion courante (indemnités élus, cotisations organismes), 95 840.00€. Chapitre 66, charges financières (intérêts des emprunts), 12 900.00€.

Soit un total de **598 600.00€** (dont virement à la section d'investissement : 139 000.00€)

- **INVESTISSEMENT**

RECETTES : Chapitre 13, subvention d'investissement (subvention pour la construction de la Mairie), 123 275.00€. Chapitre 16, emprunts et dettes assimilées (agrandissement boulodrome), 75 000.00€.

Soit un total de **433 677.00€** (dont 139 000.00€ virement de la section d'investissement et 84 570.00€ de résultat 2014)

DEPENSES : Chapitre 21 (réparation toiture presbytère), 30 512.00€. Chapitre 23 (construction de la Mairie), 370 000.00€. Chapitre 16 (remboursement des emprunts), 23 165.00€.

Soit un total de **433 677.00€**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de voter le budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte dans son ensemble, le budget primitif 2015 de la commune d'Auradé qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 598 600.00€
- Section d'investissement : 433 677.00€
- **TOTAL : 1 032 277.00€**

## 2- VOTE DU BUDGET DU CCAS

Monsieur le Maire présente au Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'Auradé, la proposition de budget 2015.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, adopte dans son ensemble, le budget primitif 2015 du CCAS, qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 997.00€
- **TOTAL : 2 997.00€**

### **3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut délibérer pour voter les taux d'impositions pour l'année 2015.

Il propose de reconduire les taux de l'année passés :

- Taxe d'habitation : 12%
- Taxe foncière bâti : 14%
- Taxe foncière non bâti : 90%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire les taux d'impositions comme suit pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 12%
- Taxe foncière bâti : 14%
- Taxe foncière non bâti : 90%

### **4- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois. Il explique aux conseillers qu'il serait nécessaire d'augmenter le poste d'adjoint administratif à 35h au lieu des 20h actuel. Cette augmentation permettrait d'offrir aux administrés une plage horaire d'ouverture plus large de la Mairie.

Il précise que le Comité technique paritaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale doit être saisi et doit donner son avis pour cette modification.

Après avis du Comité technique paritaire, le Conseil Municipal devra délibérer afin de modifier le tableau des emplois. Monsieur le Maire propose au Conseil de saisir le CTP pour l'augmentation du poste de secrétaire de Mairie

Le Conseil Municipal décide de saisir le comité technique paritaire afin d'avoir un avis sur l'augmentation du poste d'adjoint administratif.

### **5- DELIBERATION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PUJAUDRAN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'enfant Cassandra GUILCHER-DUTKA a été scolarisée à l'école de Pujaudran pour regroupement familial.

La commune de Pujaudran a demandé de payer les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2013-2014, s'élevant à 750.00€.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait déjà été prise indiquant que la Commune d'Auradé prendrait en charge qu'une partie de cette somme du fait du déménagement en milieu d'année de la famille.

Suite à un accord avec la Commune de Monferran-Savès, le Maire propose de prendre en charge la moitié des frais de scolarité, soit la somme de 375.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge la somme de 375.00€, pour les frais de fonctionnement de l'école primaire de Pujaudran pour l'année scolaire 2013-2014 pour l'élève Cassandra GUILCHER-DUTKA.

## **6- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal de la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente d'électricité qui impose aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur d'électricité. Cette obligation de concurrence s'applique dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Afin de maîtriser au mieux, l'aspect budgétaire et juridique de ces changements, le Syndicat départemental d'énergies du Gers a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, considérant que la Commune d'Auradé a un intérêt, à adhérer au groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adhérer au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et la fourniture de service et d'efficacité énergétique qui y seront associés
- Approuve la convention constitutive du groupement de commande
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

## **7- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA DIVAGATION DES ANIMAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société SACPA a fait parvenir à l'ensemble des Communes du canton de l'Isle-Jourdain une proposition de contrat relative à la divagation des animaux et à l'exploitation de fourrière animale.

Il indique que suite à divers échanges avec la Communauté de commune de la Gascogne Toulousaine et Mme TERRASSON, Maire d'Endoufielle, il a été convenu d'appliquer un prix unitaire par an et par habitant aux communes de la CCGT adhérant au contrat.

Il rappelle que de nombreux problèmes sont causés suite à la divagation de certains chiens sur la commune et propose d'adhérer pour une durée de un an reconductible pour un montant de 700.52€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer pour une durée d'un an, pour essai au service de prestation proposé par la société SACPA. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents nécessaires à ce marché.

## **8- APPROBATION DU MARCHE POUR LA CONFECTION, LE CONDITIONNEMENT ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ECOLES PRIMAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupement d'achat a été approuvé par convention pour la restauration scolaire.

L'appel à candidature a été publié le 22 janvier 2015. Au terme de la procédure, une commission composée d'un représentant de chaque collectivité membre du groupement s'est réunie le 23 février 2015. Après avoir examiné les candidatures, la commission a retenu la proposition de la Société Ansamble. Le 3 mars 2015, le candidat a été reçu pour finaliser l'offre, notamment sur les variantes.

Conformément à la convention de groupement et au règlement de consultation, chaque collectivité sera signataire de son acte d'engagement pour ses besoins.

Monsieur le Maire, présente l'acte d'engagement, il indique que le prix du repas scolaire pour l'école primaire d'Auradé sera de 2.57€ HT. Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir la Société Ansamble pour la restauration scolaire, pour un montant de 24 673.29€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents nécessaires à ce marché
- De prévoir les sommes au budget principal de la Commune.

## **9- ADHESION AU PROGRAMME ACTES**

Monsieur le Maire explique que le programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), permet aux collectivités de transmettre par voie électronique différents actes (délibérations, arrêtés, documents budgétaires, documents relatif à la commande publique...). Afin d'adhérer à ce programme, la collectivité territoriale, doit signer plusieurs conventions :

- Une convention avec le Préfet qui prévoit notamment, la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission, la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie dématérialisée, les engagements de la collectivité et du préfet.
- Une convention avec le Centre de Gestion du Gers, qui a décidé de mettre en place une plateforme de dématérialisation commune mutualisée à son niveau. Ce nouveau service, comprendra moyennant une cotisation annuelle qui s'élève à 75.00€, l'hébergement du serveur sécurisé dédié à la transmission des actes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à conclure ces conventions afin de dématérialiser les actes soumis au contrôle de la légalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- Valide ce projet de dématérialisation pour la transmission des actes soumis au contrôle de la légalité
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat dans le département
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Crédit Agricole un contrat de souscription pour l'acquisition des certificats électroniques nécessaire à la télétransmission
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion du Gers, la convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de transmission des actes soumis au contrôle de la légalité.

## **10- PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS - PPRI**

Monsieur le Maire, informe le Conseil que les services de la DDT du Gers (service eau et risques) ont présenté lors de la réunion du 22 janvier 2015 dernier, l'état d'avancement du dossier PPRI qui va être mis en place sur notre commune.

Le Conseil Municipal doit notifier ses remarques à la DDT, sur les documents du dossier PPRI (cartographie enjeux, cartographie zonage, règlement)

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les documents présentés, décide à l'unanimité d'approuver le dossier PPRI.

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Lilian CASONATO, a demandé à ce que soit indiqué que le taux d'enlèvement des ordures ménagères, votés par le SICTOM EST est passé de 13% à 12.50%.

- Monsieur Hugues LAMAGAT, demande s'il est possible de faire nettoyer l'aire de jeux du lotissement. Monsieur le Maire propose de faire passer une entreprise pour la conformité et de demander aux Adjoints technique de nettoyer l'aire de jeux.
- Monsieur Jean-Claude SERVAT, indique qu'il y a un problème de nettoyage de la salle des fêtes. Les personnes qui louent la salle, ne font pas forcément le nécessaire pour rendre la salle propre. Il va être nécessaire de prévoir une nouvelle gestion de cette salle.

Séance levée à 23h00